



Calcul de base indemnités licenciement

Par **pricillia**, le **04/05/2013** à **16:37**

bonjour,

j' ai été 6 mois à mi-temps thérapeutique, 3 mois en invalidité, 1 catégorie ce qui me faisait travailler 2 jours et demi. j'ai été en arrêt-maladie 1 an. la médecine du travail m'a reconnu inapte à la reprise je suis dans la procédure du licenciement pour inaptitude définitive. le calcul de l'indemnité se fait sur le salaire de base brut que je percevais avant d'être malade ?

où bien se fait-il sur la base de mon salaire à 50%

malgré ma pension d'invalidité 1 catégorie, ma rente employeur, & mes IJ. tous ceci me donnait mon salaire entier. çà c'est le cas je perds la moitié de mes indemnités ? es-ce normal ce calcul rentre en compte ?

pouvez-vous me renseigner.

merci cordialement